

DEC162818DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Jocelyne Dias, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale de la circonscription Centre Est

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC152137DR06 du 29 septembre 2015 portant nomination de Mme Christine Oriol aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC162247DR06 du 13 septembre 2016 portant nomination de Mme Caroline François, adjointe à la responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC162929DAJ du 06 janvier 2017 portant nomination de Jocelyne Dias aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 02 janvier 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est, délégation est donnée à **Mme Jocelyne Dias**, ingénieure de recherche Inria, adjointe à la Déléguée Régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès et de Mme Jocelyne Dias, délégation est donnée à **Mme Christine Oriol**, ingénieure de recherche CNRS, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel Sinanidès, de Mme Jocelyne Dias et de Mme Christine Oriol, délégation de signature est donnée à **Mme Caroline François**, ingénieure d'études CNRS, adjointe à la responsable des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 4

La décision DEC161707DR06 du 18 juillet 2016 est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 2 janvier 2017

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès